

L'Adjoint à la Division des Affaires étrangères du Département politique, Ch.L.E. Lardy, au Ministre de Suisse à Vienne, Ch.D. Bourcart

L 111.My

Berne, 10 novembre 1919

Nous vous remercions vivement de votre lettre C.16.19.150 du 4 novembre,¹ concernant les affaires du Liechtenstein, et nous nous empressons de vous faire savoir ce qui suit:

Pendant la seconde quinzaine d'octobre, nous avons sondé discrètement les Gouvernements de France, d'Angleterre, d'Italie et d'Allemagne pour savoir s'ils seraient d'accord avec une représentation par la Suisse des intérêts du Liechtenstein. Toutes les réponses ont été favorables: l'Angleterre a suivi de près les autres pays. Nous avons alors adressé, soit par l'intermédiaire de nos Légations, soit par celui des Légations étrangères accréditées à Berne, soit enfin directement, une note aux Puissances, note à laquelle nous avons annexé une copie de la note² du Chargé d'Affaires du Liechtenstein qui nous demandait d'assumer les intérêts de son pays.

Il s'est seulement présenté une petite anicroche au dernier moment au sujet de la France. M. Beck, Chargé d'Affaires du Liechtenstein, a manifesté une certaine hésitation, en déclarant qu'il ne savait pas si son Gouvernement voulait ou ne voulait pas se faire représenter directement à Paris. Comme sa note mentionnait expressément que l'Autriche et la Tchécoslovaquie étaient les seuls pays à excepter de notre représentation, nous ne lui avons pas caché que ses hésitations posthumes nous paraissaient bizarres. Nous avons pu constater ce matin, tant par votre lettre que par des explications apportées par M. Beck, qu'il y avait eu là une confusion de sa part et que le Liechtenstein désirait se voir représenter par nous aussi à Paris. Dans ces circonstances, nous avons fait à Paris comme ailleurs la démarche officielle, et nous n'avons pas lieu de croire qu'elle rencontre où que ce soit un accueil défavorable.

En ce qui concerne les relations internes entre le Liechtenstein et la Suisse, nous attendons que la Principauté nous désigne son ou ses délégués.

1. Cf. n° 138.

2. Cf. n° 120.

12 NOVEMBRE 1919

327

Pour la maison de jeu, nos objections n'ont été que verbales, mais elles ont revêtu une forme *très catégorique*. M. Beck l'a parfaitement compris; il nous a déjà donné une réponse verbale tout à fait conforme à nos désirs; il va nous la confirmer par écrit et attend seulement pour cela que le Gouvernement de Vaduz ait approuvé la forme de la note qu'il projette.

Nous ajoutons que chaque note ou communiqué venant de nous a été soumis préalablement au Chargé d'Affaires du Liechtenstein, avec lequel nous procédons d'un parfait accord.

Nous prenons acte de ce que le représentant du Liechtenstein vous a dit³ au sujet de l'entrée de la Principauté dans la Ligue des Nations. Nous en donnons communication à M. Huber, et nous admettons que le Gouvernement de Vaduz nous fera part de ses désirs par l'intermédiaire de son Chargé d'Affaires.

Quant à la question d'une représentation de la Suisse au Liechtenstein, nous savons déjà que le Prince vous verrait d'un bon œil accrédité à Vaduz. Il nous l'a donné à entendre de la façon *la plus aimable*. Mais M. Calonder se réserve de réfléchir encore à la question.⁴

3. Cf. n° 138.

4. *En marge de la première page, M. Bourcart a noté: Communiqué verbalement le communiqué, excepté le dernier §, à M. de Baldachs [?], secrétaire de la Légation du Liechtenstein. 20. Nov. 1919.*